UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Voix favorables : 29

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 15 mai 2018

DELIBERATION
n° CFVU – 2018 - 30

portant avis relatif aux modifications et compléments de capacités d'accueil dans les formations du premier cycle et certaines formations du deuxième cycle

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 612-6, L. 612-6-1, L. 712-3 et L. 712-6-1,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 13 février 2018 relative aux capacités d'accueil dans les formations du premier cycle et certaines formations du deuxième cycle (n° CA 2018 – 02)

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, rend l'avis suivant :

Le conseil académique approuve les modifications et compléments figurant en annexe au présent avis, apportés aux dispositions fixées par délibération du conseil d'administration en date du 13 février 2018 relative aux capacités d'accueil dans les formations du premier cycle et certaines formations du deuxième cycle (n° CA 2018 – 02), pour les formations concernées.

La présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Corinne MASCALA

ANNEXE - Capacités d'accueil

Droit et Science politique

Mention	Parcours	Modalité d'enseignement	Niveau	Capacité
Droit	Droit – FOAD *(création)*	FOAD	L2	25

Ecole de Management de Toulouse

Mention	Parcours	Modalité d'enseignement	Niveau	Capacité
Assurance, banque, finance	Chargé de clientèle Experts	FC	LPRO	25
	Chargé de clientèle Particuliers *(3 sites)*	Alternance	LPRO	125
	Collaborateur d'assurance	Alternance	LPRO	15
Monnaie, Banque, Finance, Assurance	Chargé d'Affaires Professionnel	Alternance	M2	60
	Conseiller Patrimonial Agence	Alternance	M2	30